



STRUCTURE D'ACCUEIL : « LES PETITES CANAILLES »

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VACANCES D'HIVER

(sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions)

Thème : « *Un froid de canailles* »
Activités au rythme de l'hiver

Du lundi 13 février au vendredi 24 février 2012

Accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans.

- De 6H30 à 12H15 et de 13H15 à 18H00
- ou Accueil à la journée, avec possibilité de prendre le repas sur place.

Début des activités pour tous : 9 H 00

Tarifs

Comprennent : l'encadrement, les activités, les transports, les goûters.

Quotient familial	Tarifs journée avec repas			Tarifs journée sans repas ou demi-journée		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
De 0 à 750€	12 €	10,50 €	9,70 €	9,00 €	7,50€	6,70€
De 751 à 1200€	12,50 €	11,00 €	10,00 €	9,50 €	8,00 €	7 €
De 1201 à 2000€	14,00 €	12,50 €	11,50 €	11,00 €	9,50 €	8,50 €
2001€ et plus	16,00 €	14,50 €	13,50 €	13,00 €	11,50 €	10,50 €

Les inscriptions se font pour 2 jours minimum par semaine.

Modalités d'inscription

Les *inscriptions* des enfants qui *fréquentent déjà la garderie périscolaire* devront être faites *auprès de Mme Karine ROBERT aux heures de garderie entre le lundi 23 janvier et le vendredi 3 février 2012 inclus.*

LES AUTRES INSCRIPTIONS SERONT PRISES au 2^{ème} étage de la Mairie du lundi 23 janvier au vendredi 3 février 2012 inclus.

Horaires : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
(Aucune inscription les mardis matin, et les samedis).

Nous vous rappelons que le règlement par chèque est de rigueur, et se fait à l'inscription.

En cas d'absence, le remboursement n'interviendra que sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant et d'un Relevé d'identité bancaire.

Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription (les dossiers seront valables pour l'année scolaire 2011/2012) :

- ↳ Les photocopies doivent être faites avant de procéder à l'inscription en Mairie
- le n° d'allocataire et le n° de sécurité sociale,
 - La photocopie d'un justificatif de domicile,
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile ou une photocopie pour l'année 2011 /2012,
 - La photocopie des vaccinations.
 - Le quotient familial sur justificatif (imprimé de la CAF, avis d'imposition 2010)

Nous prenons en compte :

- les bons vacances CAF *pour la journée complète avec repas* uniquement.
 - les participations des CE,
- ↳ Nous pouvons délivrer sur demande des justificatifs de paiement.

Pour tous renseignements, contacter K. ROBERT au 04.50.18.61.38 (accueil périscolaire) ou le Secrétariat Général de la mairie au 04.50.98.70.94.

